



Appel à projets de création radiophonique

dans le cadre du partenariat avec la Région Occitanie / Pyrénées - Méditerranée



***Portraits de
« Citoyens d'Occitanie »***

Contexte de l'appel à projets

La Région Occitanie / Pyrénées – Méditerranée a mis en place une politique de soutien auprès des radios associatives.

Celle-ci passe par des financements directs aux radios pour la mise en œuvre annuelle de leurs missions de communication sociale de proximité et pour l'investissement matériel des radios ; par des financements à l'ARRA – Assemblée Régionale des Radios Associatives pour son fonctionnement, l'animation du réseau de radios et l'accompagnement de ses membres ; et par une convention de partenariat conclue entre la Région et l'ARRA pour contribuer au développement de la création radiophonique et sonore réalisée par les radios associatives.

Objectifs

Dans le cadre de la mise en œuvre de la convention entre la Région et l'ARRA, un premier appel à projet est initié pour engager le processus de développement de la création radiophonique et sonore.

Il est proposé de consacrer cet appel à projet au format du portrait pour exercer l'usage des techniques de création sonore sur un objet sonore simple et court.

L'objectif global de l'appel à projet est la production de 160 épisodes, soit deux épisodes par semaine de juillet 2018 à décembre 2019.

La diffusion radiophonique de ces portraits par les radios impliquées dans leur production est indispensable. Afin de préserver la liberté éditoriale des radios, l'engagement de diffusion sera à minima des deux tiers des productions mises à disposition.

Ces portraits devront être des objets sonores créatifs, intégrant un travail qualitatif sur le son, l'univers sonore, la construction et le montage du portrait. En aucun cas, il s'agit d'une interview brute d'une personne durant 5 minutes, mais bien d'une production créative issue d'une écriture et d'un assemblage donnant lieu à un objet sonore abouti.

L'objectif de ces portraits est de mettre en lumière des citoyens d'Occitanie contribuant ainsi à mettre en valeur diverses initiatives, à contribuer à la connaissance du territoire régional et de participer à la constitution d'une identité de la Région à la nouvelle échelle de celle-ci.

Contenu

Ces portraits peuvent concerner des acteurs culturels, sportifs, économiques et touristiques, sociaux... seuls sont exclus des portraits d'acteurs politiques et toute forme de portraits pouvant s'apparenter à du prosélytisme.

Il peut être fait le portrait d'une personne individuelle ou d'un collectif de personnes (une équipe sportive, une compagnie de théâtre, un groupe de musique...) ; il n'est pas souhaité de portrait d'une structure en tant que personne morale.

Le ou les sujets du portrait doivent résider ou œuvrer significativement dans le territoire de la Région Occitanie.

Livrables attendus

Le livrable attendu pour cet appel à projet est :

- un portrait sous forme de création radiophonique
 - 5 minutes avec une tolérance de plus ou moins 10 % (soit de 4 minutes 30 secondes à 5 minutes 30 secondes) – générique et conclusion inclus
 - prêt à diffuser
 - portrait intemporel
 - format wave
 - bonne qualité sonore, pas de bruits parasites, pas d'interview téléphonique
 - intégrant l'habillage fourni par l'ARRA sur le FTP comprenant un générique de début et une musique à utiliser notamment pour la conclusion
 - la conclusion sera enregistrée par la radio productrice et devra respecter le texte suivant : « Ce portrait de citoyen d'Occitanie a été réalisé par Radio X dans le cadre du partenariat entre l'Assemblée Régionale des Radios Associatives et la Région Occitanie / Pyrénées Méditerranée ».
- un visuel signifiant (photo, dessin...) libre de droit pour la communication associée au portrait notamment site internet, réseaux sociaux...
- une autorisation d'utilisation du contenu de la personne concernée par le portrait (formulaire type fourni par l'ARRA)

Financement

La production d'un portrait sera rémunérée à 500 €.

La diffusion ne donnera lieu à aucune rémunération.

Pour les radios non adhérentes à l'ARRA, des frais de gestion de 150 € et de 200€ pour deux projets seront facturés par l'ARRA.

Pour les radios adhérentes, les frais de gestion sont compris dans la cotisation annuelle à l'ARRA.

Diffusion

Conformément au règlement intérieur de l'ARRA : s'agissant d'une commande de production, l'ARRA devient propriétaire de la production commandée. La cession des droits sera formalisée dans le bon de commande ou tout autre document contractuel élaboré à cet effet.

Elle dispose donc d'un droit de diffusion et de reproduction. L'ensemble des membres de l'ARRA ainsi que les porteurs de projet impliqués dans ce projet sans être membre de l'ARRA, peuvent diffuser les productions du projet sans autorisation préalable.

Les radios s'interdisent toute modification de la production originelle sans accord de l'ARRA et de l'auteur ou des auteurs. Le droit d'auteur reste préservé pour l'auteur ou les auteurs de la production.

Il est recommandé de définir un ou des créneaux de diffusion réguliers.

Calendrier

L'appel à projets se mettra en œuvre en deux phases :

- Phase 1 :
 - Lancement de l'appel à projets : 4 avril 2018
 - Limite de dépôt des candidatures : 15 mai 2018 - 12h
 - Sélection : début juin 2018
 - Édition des bons de commandes : mi-juin 2018
 - Premières livraisons : fin juin 2018 (à raison de 2 épisodes par semaines)
 - Premières diffusions : début juillet 2018

- Phase 2 :
 - Limite de dépôt des candidatures : 30 novembre 2018 - 12h
 - Sélection : fin janvier 2019
 - Édition des bons de commandes : avant mi-février 2019
 - Premières livraisons : mi-mars 2019 (à raison de 2 épisodes par semaines)
 - Diffusion à la suite de la première phase

Candidature

Les candidatures seront transmises par voie électronique sur le formulaire en ligne accessible au lien <http://aap-citoyens.radios-arra.fr> avant les dates limites indiquées au point précédent.

Il s'agit de décrire le projet de portrait que vous souhaitez réaliser :

- la personne ou les personnes que vous souhaitez présenter dans le portrait (biographie succincte de la personne objet du portrait)
- le synopsis ou trame d'organisation du portrait envisagé
- l'univers sonore envisagé (sons d'ambiance, musique, bruitages...)
- la période de livraison envisagée
- l'engagement de diffuser les 2/3 de l'ensemble des portraits produits
- le contact de la personne en charge du projet à la radio

Peuvent être candidats tout service radiophonique associatif de catégorie A dont les studios ou la zone de diffusion sont situés en région Occitanie.

Chaque service radiophonique peut proposer au maximum deux projets par phase de l'appel à projets.

Sélection

Un comité de sélection entre l'ARRA et la Région analysera les candidatures selon les critères suivants :

- Intérêt et contenu du projet
- Qualité du synopsis
- Qualité de l'univers sonore envisagé
- Accessibilité du sujet à un maximum de radios

Par ailleurs, la diversité des thématiques envisagées, la couverture de l'ensemble des territoires régionaux et l'accessibilité au maximum de radios seront des critères de sélection pour la cohérence générale de la série.

Les projets originaux ou mettant en avant des expériences originales ou remarquables auront naturellement plus de chances d'être retenus dans cet ensemble de productions au niveau régional.

A l'issue de la sélection, des bons de commande seront établis par l'ARRA précisant la production commandée, les caractéristiques de celle-ci et la date limite de livraison.

Validation des productions

Les portraits seront livrés, dans le respect du délai fixé dans le bon de commande, dans le dossier correspondant sur le ftp de l'ARRA.

Deux personnes du groupe de pilotage de l'ARRA s'assureront du respect du cahier des charges et de la qualité de la production et valideront sa livraison.

Dans certains cas, il pourra être demandé de modifier la production initiale (sans coût supplémentaire) jusqu'à l'obtention d'une réalisation conforme au présent cahier des charges et au bon de commande.